

# ***VOEUX DU MAIRE***

***Samedi 16 janvier 2016***

- ✓ *Monsieur Pascal DEMARTHE, Député de la 1ère circonscription de la Somme.*
- ✓ *Madame Carole BIZET, Conseillère départementale*
- ✓ *Monsieur Nicolas DUMONT, Président de la Communauté de communes de l'Abbevillois, Maire d'Abbeville.*
- ✓ *Madame Nadine TAHON et Monsieur Bernard DELAMARLIERE, Maires honoraires*
- ✓ *Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations*
- ✓ *Mesdames, Messieurs*

*-0-0-0-*

*Pour commencer, je tiens au nom du conseil municipal et en mon nom personnel à vous souhaiter à toutes et à tous, une excellente année 2016, la santé, le bonheur, la réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs. Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude . A tous j'adresse un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir.*

*La cérémonie des vœux est un moment privilégié qui permet aux habitants de notre village de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité. En cette période difficile que nous traversons, la commune, cellule élémentaire de notre démocratie, demeure une institution très respectée par la population, car le contact entre les élus et les citoyens est direct, au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours.*

*Avant de passer au bilan de cette année 2015, je souhaitais vous rappeler les points suivants :*

*En premier lieu, les nouvelles conditions, à la baisse (environ 7%), de l'attribution des dotations de l'Etat, que nous avons toutefois compensées par des économies substantielles réalisées sur nos projets après consultation des entreprises par rapport aux estimations prévues dans notre budget prévisionnel.*

*Pour rappel les taux d'imposition des taxes locales de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2012. Pour information, notre commune se situe très bien parmi les communes de la CCA ( 2 ème taux le plus faible pour la taxe d'habitation, 5 ème pour la taxe foncière 'bâti' et 3 ème pour la taxe foncière 'non bâti' ).*

*La bonne gestion des finances communales doit nous permettre de compenser la diminution des dotations de l'Etat, sans augmentation des impôts locaux.*

*En second point, la réforme territoriale, qui, dans le cadre de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) a pour finalité de créer une Communauté d'agglomération de l' Abbevillois, composée de la fusion de plusieurs communautés de communes. A charge pour notre commune rurale de trouver sa place*

*dans cette structure importante qui devra trouver une cohérence territoriale en particulier sur certains domaines (la voirie, les affaires scolaires, les transports, les ordures ménagères) auxquels se rajouteront dans les prochaines années de nouvelles compétences obligatoires ( le tourisme, l'eau, l'assainissement entre autres ).*

*Cette cérémonie des vœux est aussi l' occasion pour moi de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l' année écoulée :*

- × Les travaux de restauration des vitraux de l'église de Caours sont en cours. Ils sont réalisés par l'entreprise In vitraux d'Amiens. La repose de ces vitraux, côté rue, est prévue ce mois-ci. Une opération similaire sera menée sur les vitraux situés à l'arrière de l'église. Le délai de réparation est relativement important et nécessite un temps de séchage d'environ 2 mois.  
La fabrication des protections grillagées a été réalisée par la société TFI d'Abbeville. Elles sont actuellement stockées à l'entreprise et seront installées dès que la repose des vitraux sera achevée.  
En accord avec M. L'abbé DUPRE, les messes pourront reprendre en février.*
- × La mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public a été réalisée par l'entreprise Santerne en partenariat avec la Fédération Départementale d'Electrification qui a participé au financement à hauteur de près de 80 %.*
- × L'entreprise SADE CGTH a procédé aux travaux de réfection de certaines bouches d'égout qui présentaient un risque pour les piétons. Ces travaux ont été réalisés conformément à notre Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.*
- × L'aménagement des abords de l'abri bus, situé près du pont des Soupirs, est en cours de réalisation. L'entreprise STPA, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, a été retenue par la commission d'appel d'offres, proposition validée par le conseil municipal.  
A la suite, l'entreprise TRANCART procédera aux travaux d'aménagement paysager de ce projet ainsi que de celui du talus de la chapelle de l'heure.*

*D'autres opérations ont été envisagées :*

- × La réhabilitation de l'ancien presbytère.  
Des contacts avec l'ODA, mais aussi avec le PACT ADRIM, l'APREMIS et un architecte ont été pris en fin d'année. La commission communale concernée par ce projet se réunira prochainement pour étudier les différentes possibilités d'aménagement de ce bâtiment communal.  
Avant de lancer une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de création d'un parking sur le terrain situé près du presbytère, des travaux préliminaires sont programmés : l'abattage, le dessouchage et l'évacuation des arbres situés sur le site. L'entreprise ELAG CONSEIL, retenu après consultation, doit intervenir dans les prochains jours.  
Est également programmée la confection d'un mur en plaques béton en fond de parcelle qui délimitera cet espace communal et permettra l'extension du cimetière.  
Une consultation d'entrepreneurs est actuellement en cours.*

- ✘ Une esquisse du projet d'aménagement de la rue de Haut et la rue de la Ferme a été réalisée. Cette esquisse sera présentée aux deux commissions voirie, cadre de vie et environnement, aménagement, au premier trimestre afin d'établir un avant-projet plus détaillé.
- ✘ Certains investissements ont également été réalisés en 2015 :
  - l'achat et l'installation d'un radar pédagogique route de Millencourt.
  - l'acquisition d'un nettoyeur haute pression.
  - l'achat d'une cuve à fioul conforme à la législation actuelle.
- ✘ En ce qui concerne les manifestations et événements de 2015, la municipalité et les différentes associations ont organisé avec succès la chasse aux œufs pour les écoliers, la réderie, la fête locale, le tournoi open de tennis, le repas des aînés et l'arbre de Noël.
- ✘ En dehors de ces événements habituels, la municipalité a organisé, conjointement avec la CCA, fin mars, à la salle des fêtes, dans le cadre des " Nuits du Blues " un concert gratuit avec le groupe TALAHO qui a enthousiasmé le nombreux public présent en interprétant de grands standards du blues New Orléans.
- ✘ Pour la première année également, à l'initiative d'Antony, le comité des fêtes a organisé la première édition du trail " Caours en foulées " qui a réuni environ 180 participants (adultes et enfants ) qui se sont lancés sur les différents parcours proposés respectivement 5 et 10 km pour les adultes, 500 et 1000m pour les enfants . J'en profite pour remercier le SC Abbeville, Drucat toutes jambes et la quarantaine de bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation sportive bien sympathique.
- ✘ N'oublions pas Nicolas PRUVOT, licencié à l'association cycliste centuloise de Saint Riquier, qui poursuit sa carrière en catégorie espoirs. Vainqueur à 6 reprises, notamment à Montdidier et Pont de Metz, sans oublier son titre de champion de Picardie espoirs, il a obtenu une brillante quatrième place lors de la première manche de la coupe de France à Albi. Il vient de participer, ce week-end, aux championnats de France espoirs de cyclo-cross à Besançon et obtenu une prometteuse dixième place.
- ✘ Quelques mots d'encouragement pour notre équipe de tennis qui vient de terminer le championnat hiver première de sa poule en troisième division et accéder de ce fait à la deuxième division. Cette montée est la deuxième dans l'année puisque l'équipe a obtenu également le droit de monter en deuxième division en championnat été.
- ✘ Une décision, malheureusement, est venu ternir cette année 2015, la fermeture d'une classe de notre regroupement pédagogique intercommunal Caours/Neufmoulin. Après avoir réussi à sauver nos quatre classes en 2014, la forte baisse des effectifs a entraîné la restructuration du RPI en trois classes :  
A Caours, petite, moyenne et grande sections avec Mme Julie GHYS, CP et CE1 avec Mme Florence DUVAUCHELLE.  
A Neufmoulin, CE2, CM1 et CM2 avec Mme Patricia LEBORGNE.

Lors du dernier conseil d'école, la municipalité s'étant montré très favorable à la scolarisation des enfants en très petite section, les enseignants ont élaboré un

*projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle. Ce dossier a été transmis et validé par l'académie, permettant ainsi à six enfants de faire leur rentrée en ce début d'année et ainsi être un élément encourageant pour l'avenir de notre école.*

*Dans le cadre de la COP 21, le mercredi 25 novembre, la municipalité, en liaison avec les enseignants, a participé à l'opération " un arbre pour le climat "*

*En présence des enfants et de quelques parents, deux arbres d'essence locale, un poirier et un pommier ont été plantés, dans la cour de l'école ce jour de la Sainte Catherine, date à laquelle tout bois prend racines.*

*Il a été rappelé aux enfants que l'arbre est le symbole de la biodiversité, son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fruits présentent une multitude de niches potentielles que la faune et la flore peuvent coloniser. Cette opération " un arbre pour le climat " étant avant tout une opération citoyenne.*

*L'équipe éducative s'est complètement investie pour cette journée en proposant aux enfants des activités en rapport avec ce rendez-vous universel ( dessins, poèmes et danses ).*

*Espérons que nos enfants récoltent les fruits au propre comme au figuré de cet investissement écologique.*

*-0-0-0-*

*Pour cette année 2016, en dehors des travaux en cours à achever et des dossiers initiés en 2015 à concrétiser, la municipalité aura d'autres sujets à traiter :*

- \* La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait une obligation de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public ( ERP ) .*

*Par ordonnance, le gouvernement a mis en place un dispositif appelé Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). La communauté de communes a lancé une consultation de bureaux d'études pour l'ensemble des communes et retenu l'APAVE.*

*Après visite sur site, ce dossier a été établi par ce bureau d'études et validé par le conseil municipal.*

*La programmation des travaux, estimés à 20 000€ HT, s'échelonnera sur 3 ans ; en 2016 seront à réaliser quelques adaptations minimales à la mairie et la création d'une place PMR au parking actuel.*

- \* Un autre dossier devrait émerger cette année l'installation de la fibre optique dans notre commune mais aussi à Bellancourt et Vauchelles les Quesnoy, ces 3 communes devant être traitées simultanément pour des raisons techniques .*

*Quelques informations d'ordre général :*

- \* De nouveaux compteurs d'eau potable ont été installés par la Société des Eaux de Picardie. Ils sont équipés d'un module radio permettant le relevé direct de vos consommations et ainsi établir une facture basée sur votre consommation réelle. Ce nouveau dispositif vous permet un suivi journalier sur internet de votre consommation et vous alerte en cas de suspicion de fuite. Un dépliant vous sera prochainement distribué dans vos boîtes aux lettres pour vous donner la marche à suivre.*

- ✘ *Un dernier sujet très important pour la commune : le site néandertalien découvert en 2005.*

*Après que les fouilles aient été interrompues en 2010, celles-ci ont repris en septembre 2015, après que la communauté de communes ait acquis une partie du site.*

*Cette année, au début de l'été, un nouveau périmètre sera exploré, avant que ne soient engagés par la CCA les premiers travaux d'aménagement en vue d'une ouverture au public.*

*Le site de Caours s'inscrit dans un projet de la communauté de communes plus global qui, en dehors de l'intérêt scientifique, présente un intérêt touristique pouvant être un atout pour notre économie locale.*

*A titre pédagogique, je vous conseille de vous rendre sur le site internet " la boucherie de Caours" qui vous permettra, sous la forme d'une enquête policière, de suivre la chronologie de cette découverte.*

- ✘ *Pour cette année, la municipalité souhaite que les manifestations habituelles organisées par le comité des fêtes soient maintenues ; cependant le départ programmé du président et de la secrétaire nécessite la constitution d'un nouveau bureau qui ne pourra se faire qu'avec l'intégration de nouveaux membres.*

*D'ores et déjà sont programmés : un concert dans le cadre des " nuits du blues " le 26 mars, la réderie le dimanche 5 juin et la deuxième édition du trail " Caours en foulées " le samedi 2 juillet.*

*Malheureusement est également fortement envisagé l'arrêt du club des aînés.*

*Notre commune n'échappe pas, comme beaucoup d'autres, à la difficulté de maintenir un tissu associatif dynamique.*

- ✘ *Je vous invite, comme l'an dernier, à consulter le site internet de la commune qui est régulièrement mis à jour par Monsieur Guillaume Démaret suite aux informations transmises par Bernard et Jacky. Bien évidemment pour celles et ceux qui ne possèdent pas internet, vous pouvez recueillir auprès de notre secrétaire une copie des rubriques que vous souhaitez consulter.*

- ✘ *Concernant l'instruction du droit des sols*

*Face au retrait de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la communauté de communes a créé un service commun d'urbanisme dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme, le maire gardant ses compétences, notamment en ce qui concerne la signature des actes.*

*Dans le cadre de la loi ALUR, l'ensemble des communes a transféré à la communauté de communes la compétence " élaboration, mise en oeuvre et suivi d'un Programme Local d'Urbanisme intercommunal ".*

*Pendant le délai d'élaboration de ce PLUi, qui doit être approuvé au plus tard le 31 décembre 2019, la commune conserve son document actuel.*

*Il est toutefois bon de rappeler que la commune, dont le PLU a été élaboré en 2010, juste avant le Grenelle de l'environnement, possède actuellement un potentiel de nouvelles zones à ouvrir à l'urbanisation de 10 hectares.*

*L'application du Grenelle de l'environnement pour l'élaboration du PLUi réduira de façon drastique cette urbanisation dans le but de protéger les espaces agricoles et naturels.*

*Pour conclure, je voudrais associer toutes les collectivités qui participent au développement de notre territoire : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et*

*la Communauté de communes.*

*Enfin, l'ensemble de ces actions ou projets n'aurait pu aboutir sans le soutien de tous les conseillers municipaux, qui, chacun dans leur domaine, apporte compétence et dévouement.*

*Je tiens à exprimer mes remerciements à l'ensemble du personnel communal et du SIS complètement tourné vers l'optimisation du bon fonctionnement des équipements et des services.*

*Merci aux professeurs des écoles qui, malgré les difficultés liées à la fermeture d'une classe, ont su s'organiser pour maintenir un enseignement de qualité.*

*Les enfants bénéficient également de travaux d'activités périscolaires organisés par la communauté de communes qui leur permettent de découvrir des activités culturelles et sportives dans de très bonnes conditions.*

*Merci également aux bénévoles des associations qui se sont investis pour faire vivre le village. Que les Présidents soient remerciés pour leur implication : Mme CHABANCE pour l'association sportive, M. HERMANT pour les CTM/ACPG, et nos deux présidents qui souhaitent mettre fin à leur mandat : M. SONNEVILLE pour les aînés et M. POUPEE pour le comité des fêtes et des loisirs .*

*Merci aux membres du Centre Communal d'Action Sociale qui participent avec discrétion et efficacité à la gestion de dossiers parfois sensibles.*

*Merci aux journalistes de la presse locale d'être présents en cette fin d'après midi.*

*Avec des dotations de l'Etat en constante diminution, le conseil municipal devra cette année et les années à venir poursuivre ses efforts pour gérer au mieux nos investissements et notre fonctionnement dans l'intérêt de notre collectivité tout en maintenant, dans la mesure du possible, nos taux d'imposition.*

*Cette année, durant laquelle doit être élaboré cette nouvelle réforme territoriale, nous devons tous du parlementaire au simple élu œuvrer pour apporter à nos populations les réponses à leurs différentes interrogations sur la fiscalité et l'intérêt que ce projet de territoire va apporter aux collectivités pour améliorer les services rendus à la population.*

*Un dernier vœu :*

*L'année 2015 a été ponctuée d'événements tragiques dans le monde entier, mais particulièrement dans notre pays. Malheureusement, chacun, à notre niveau, nous sommes impuissants devant ce déferlement d'actes atroces.*

*Par contre, il appartient à chacun d'entre nous, dans nos villages de prôner la tolérance, le bien vivre ensemble et ainsi donner aux générations futures une image positive de la vie en collectivité.*

**TRES BONNE ANNEE A TOUS**